

# PACEC

Projet d'Appui au Cycle Electoral en Centrafrique



# RAPPORT DE FIN DE PROJET

## ACRONYMES

<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>UA</b>	Union africaine
<b>CNT</b>	Conseil National de Transition
<b>ANE</b>	Autorité Nationale des Élections
<b>DPA</b>	Département des Affaires Politiques
<b>AEI</b>	Assistance Électorale Intégrée
<b>MINUSCA</b>	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine
<b>PACEC</b>	Projet d'Appui au Cycle Électoral
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
<b>BV</b>	Bureaux de Vote
<b>CCT</b>	Cour Constitutionnelle de Transition

# TABLE DES MATIERES

## **I - Contexte d'intervention**

## **II - Objectifs et résultats du projet**

## **III - Réalisation des objectifs du projet**

### **Objectif global 1 :**

L'organisation d'élections crédibles, légitimes et intégrant l'équité du genre en vue d'assurer le retour à l'ordre constitutionnel normal ;

### **Objectif global 2 :**

Le renforcement des capacités institutionnelles des organes impliqués dans la gestion de ce processus électoral de sortie de crise ;

## **IV - État des résultats du projet**

### **Résultat 1 :**

L'Autorité Nationale des Élections (ANE) est opérationnelle, ses capacités techniques et matérielles sont renforcées et elle est capable d'assurer la gestion du cycle électoral de façon pérenne.

### **Résultat 2 :**

Les capacités techniques et matérielles du Centre de Traitement des données (CTD) sont renforcées pour permettre la mise en place et l'entretien d'un fichier électoral à jour, en vue d'une liste électorale permanente.

### **Résultat 3 :**

Les besoins essentiels pour les opérations électorales, y compris l'organisation des consultations et des scrutins sont satisfaits et les appuis sont coordonnés.

### **La dimension Genre dans les élections**

### **Résultat 4 :**

Les mécanismes de concertation entre l'ANE et les partenaires (cadre de concertation, OSC, ONG, institutions internationales, médias, partis politiques etc.) sont opérationnels et leur implication dans le processus électoral est effective.

Instauration d'un Comité stratégique

## **V - Situation financière du projet**

## **VI - Les Contraintes vécues dans la mise en œuvre du projet**

## I - Contexte d'intervention



Depuis plus d'une décennie, le développement du contexte politique et démocratique de la République Centrafricaine est caractérisé par une faiblesse des institutions et de l'administration. Ceci en raison de l'instabilité induite par des rébellions et / ou coups d'état successifs, survenus depuis l'accession du pays à l'indépendance. La dernière crise de ce type s'est déclenchée en décembre 2012 et a été caractérisée par la chute, le 24 mars 2013, du régime du Président François Bozizé. Cette chute a été suivie de plusieurs affrontements intercommunautaires qui ont été très rapidement taxés d'affrontements à caractère religieux, entre musulmans et chrétiens. Il est généralement fait mention de ces affrontements à travers l'évocation « d'affrontements entre Séléka et anti-balaka ».

Sous les auspices de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), soutenue par l'Union africaine, un accord a été trouvé pour une période de

transition. Celle-ci étant encadrée par des dispositions spécifiques dont une Charte constitutionnelle adoptée en juillet 2013 par un Conseil National de Transition (CNT) qui avait remplacé l'Assemblée Nationale. Une décision de dissolution de cette dernière avait déjà été arrêtée le 11 janvier 2013 à travers l'Accord de Libreville. De même un Médiateur de la crise a été nommé, en la personne de monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président du Congo.

La Charte constitutionnelle disposait entre autres, en son article 102 que : « la durée de la transition est de dix-huit 18 mois (18), portée à vingt-quatre mois sur avis conforme du médiateur ». Il était établi que la transition débutait avec une cérémonie officielle consécutive à l'entrée en vigueur de la Charte et ne tenait pas compte d'un éventuel changement à la tête de l'exécutif de la Transition. Le premier Président de la Transition (Michel DJOTODIA) ayant prêté serment le 18 août 2013, la fin de la Transition était envisagée à mi-février 2015 ;

ceci en dépit de la démission le 5 décembre 2013 du premier Chef de l'état de la Transition.

Formé le 12 juin 2013, le Gouvernement de transition avec l'appui de la communauté internationale a élaboré une feuille de route de la Transition qui a été adoptée en octobre 2013. Celle-ci prévoyait l'enregistrement des électeurs, l'organisation d'un referendum portant sur un projet de Constitution, des élections législatives et une élection présidentielle qui devaient avoir lieu d'ici février 2015. Ce programme électoral a été endossé par les Résolutions 2134 (2014), 2149 (2014) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptées respectivement le 28 janvier 2014 et le 10 avril 2014.

Entre temps, l'Autorité Nationale des Élections (A.N.E.) a été mise en place en décembre 2013. Elle est chargée de préparer, organiser et superviser les élections présidentielle et législatives et le référendum constitutionnel, ainsi que d'assurer la publication des résultats provisoires de ces consultations électorales. Les sept membres qui la composent ont été nommés et ont prêté serment le 24 décembre 2013 pour une durée de 7 ans. Quant au Code électoral, il a été promulgué le 13 novembre 2013. Cependant, l'opérationnalisation de l'A.N.E. va prendre du temps, essentiellement du fait du manque de ressources financières et du recrutement tardif et partiel de son personnel technique, au niveau central, mais aussi de la mise en place « tardive » de ses démembrements au niveau local.

En préparation d'une suite à donner à la saisine du Système des Nations Unies par le Gouvernement de transition, le Département des Affaires Politiques (DAP) des Nations Unies a conduit une mission d'évaluation des besoins en assistance électorale en RCA, du 27 janvier au 11 février 2014. Cette mission a permis de faire une estimation du budget électoral mais a relevé également que l'organisation de 3 scrutins était un défi considérable pour l'A.N.E. dont les capacités, en termes d'expertise dans l'organisation des processus électoraux, restaient à construire. De façon spécifique, outre les contraintes politiques et légales qui pourraient affectées l'organisation des élections dans le temps imparti à la transition, la mission d'évaluation a relevé des contraintes et défis techniques auxquelles la Centrafrique devait

faire face pour une organisation optimale des élections de sortie de crise. Il s'agissait entre autres (i) des conditions de sécurité à travers le pays et des problèmes relatifs au désarmement ainsi qu'à la réforme du secteur de la sécurité; (ii) du laps de temps qui séparait de la fin de la transition et qui était insuffisant pour l'organisation des élections générales; (iii) des dispositions du code électoral qui fixaient une période d'affichage de la liste électorale ainsi qu'un nombre de jours consacrés au contentieux électoral estimés longs; (iv) du défi que constituait, au regard de la situation sécuritaire, le redéploiement de l'administration au niveau local en amont du processus électoral; (v) de l'effondrement de l'infrastructure administrative et judiciaire dans le pays y compris, la destruction des archives de l'état civil, (vi) de la faiblesse de l'infrastructure routière, des télécommunications et de l'électricité.

Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins, une équipe d'assistance électorale intégrée (AEI) a été mise en place pour appuyer l'A.N.E. dans l'organisation des scrutins en vue de la mise en place de nouvelles autorités légitimes. Cette équipe était composée de la Division électorale de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) et du Projet d'Appui au Cycle Électoral (PACEC) du PNUD.

Quant au PACEC à proprement parler, son document de projet a été signé le 25 novembre 2014 entre le PNUD et le Gouvernement. La modalité d'exécution du PACEC est l'exécution directe (DIM) et le partenaire de mise en œuvre principal est l'Autorité Nationale des Élections (A.N.E.). Le budget initial de 43 483 745 USD indiqué dans le Document de projet a été revu à la baisse et se chiffrait à 36 652 008 USD en juin 2015 ; soit une réduction de plus de 15%. Ce budget a été revu à la hausse à la suite de l'annulation des résultats du 1<sup>er</sup> tour des législatives et s'est finalement élevé à 39 247 360 USD dont 37,632,401 USD soit 96% de la cible, ont été mobilisés. La mobilisation des ressources a été difficile dans la mesure où les engagements de certains contributeurs ont été signés et décaissés avec un relatif retard.

En outre, l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet a commencé à se mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015, soit quatre (4) mois après la signature du Document de Projet, avec le recrutement du Conseiller technique principal (CTP). L'équipe du projet ne sera *quasi* complète qu'à partir d'août 2015 alors que l'actualisation de la cartographie était terminée et que l'enregistrement des électeurs était en cours. L'équipe de la Division électorale, notamment celle déployée à l'intérieur du pays, a également connu une montée en puissance progressive.

Le chronogramme du processus électoral a été plusieurs fois révisé en raison de nombreux retards enregistrés tant au niveau technique qu'opérationnel : la conjoncture politique, l'ajustement du cadre juridique des élections (vote de la loi portant dérogations aux dispositions du code électoral), la finalisation et la validation de la nouvelle constitution par le gouvernement et le CNT, les contraintes sécuritaires, le manque d'infrastructures pour abriter les démembrements de l'A.N.E., l'absence des représentants de l'État dans certaines régions, le manque de financement ont impacté considérablement les opérations qui sont à l'origine de multiples reports des dates de la tenue des scrutins.

Après le constat fait des reports successifs des différents scrutins (référendaire, présidentiel et

législatif) de juin 2015 à octobre 2015, puis à novembre 2015 et en dépit la crise sécuritaire qu'a traversée le pays pendant un mois à compter de la troisième semaine de septembre (empêchant la mise en œuvre du projet), le Gouvernement de transition et les partenaires internationaux ont conjugué leurs efforts pour que les élections en RCA se tiennent avant la fin de l'année 2015. Cependant, les élections législatives ont tiré en longueur jusqu'au 22 octobre 2016, en raison des multiples décisions d'annulations de celles-ci dans certaines circonscriptions par la Cour Constitutionnelle de Transition.

Le présent document constitue le rapport de mise en œuvre du Projet d'Appui au Cycle Électoral de la République Centrafricaine 2014 – 2016. Après une présentation du contexte d'intervention, le rapport rappelle les objectifs et résultats assignés au projet à son démarrage. Puis il déclinera l'état des réalisations du projet ainsi qu'il présentera les activités mise en œuvre pour assurer la prise en compte de la dimension Genre dans les élections.

Ce rapport comprend également un volet sur la coordination de l'assistance, un résumé de la situation financière du projet et avant de conclure, porte un regard sur les contraintes vécues dans la mise en œuvre du projet.



## II - Objectifs et résultats du projet

L'objectif global du Programme d'Appui au Cycle Électoral de la République Centrafricaine 2014 – 2016, était d'assurer la coordination de l'appui des partenaires au processus électoral de sortie de crise en Centrafrique pour :

- L'organisation d'élections crédibles, légitimes et intégrant l'équité du genre en vue d'assurer le retour à l'ordre constitutionnel normal ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles de gestion des institutions impliquées dans la gestion de ce processus électoral de sortie de crise ;

Les résultats attendus au terme de la mise en œuvre du PACEC sont :

1. L'Autorité Nationale des Élections (ANE) est opérationnelle, ses capacités techniques et matérielles sont renforcées et elle est capable d'assurer la gestion du cycle électoral de façon pérenne.
2. Les capacités techniques et matérielles du Centre de Traitement des données (CTD) sont renforcées pour permettre la mise en place et l'entretien d'un fichier électoral à jour, en vue d'une liste électorale permanente.
3. Les besoins essentiels pour les opérations électorales, y compris l'organisation des consultations et des scrutins sont satisfaits et les appuis sont coordonnés.
4. Les mécanismes de concertation entre l'A.N. E et les partenaires (cadre de concertation, OSC, ONG, institutions internationales, médias, partis politiques etc.) sont opérationnels et leur implication dans le processus électoral est effective.

Pour atteindre les résultats ci-dessus mentionnés, le PACEC est articulé autour des composantes suivantes :

- ✓ L'appui à l'enregistrement des électeurs

Celle-ci comportait : (i) la conception de la méthodologie de l'enregistrement des électeurs et l'acquisition du matériel d'enregistrement, (ii) la mise en place du Centre de Traitement des Données, (iii) l'organisation électronique des archives de l'A.N. E et du fichier, (iv) l'actualisation de la cartographie électorale, (v) l'enrôlement des électeurs sur le terrain.

- ✓ L'appui aux opérations électorales

Celle-ci portait sur : (i) l'opérationnalisation des démembrements de l'A.N. E, (ii) l'appui logistique ; (iii) l'acquisition du matériel électoral, (iv) l'appui à la sécurisation du processus électoral, (v) l'appui à la formation, (vi) l'appui à la gestion du contentieux électoral, (v) l'appui à la participation des déplacés et réfugiés (enregistrement et vote).

- ✓ L'appui à l'éducation civique et à la communication

Cette rubrique comprenait : (i) l'éducation civique à proprement parler, (ii) la communication institutionnelle, (iii) l'appui aux médias, (iv) la promotion et respect des Droits de l'Homme, (v) les questions de genre et élections.

- ✓ Le renforcement des capacités, et gestion/coordination du programme

Ce volet comportait le renforcement des capacités de l'Autorité Nationale des Élections et la coordination du Programme.

### III - Réalisation des objectifs du projet

**Objectif global 1 :** *L'organisation d'élections crédibles, légitimes et intégrant l'équité du genre en vue d'assurer le retour à l'ordre constitutionnel normal ;*

- ✓ Le référendum constitutionnel tenu le 13 décembre 2015, bien qu'ayant fait l'objet d'une observation moins élargie et en dépit des difficultés vécues notamment, d'ordre logistique, a été qualifié par les acteurs nationaux et internationaux de succès :
  - Le nombre d'électeurs inscrits était de 1 954 433.
  - Le taux de participation était de 33%.
- Aucun recours en annulation du scrutin n'a été enregistré.
- ✓ Le premier tour de l'élection présidentielle combiné au premier tour des législatives initialement prévu le 27 décembre, s'est tenu le 30 décembre 2016. Il a fait l'objet d'une observation plus large de la part d'organisations tant nationales qu'internationales.

Objet	Résultats Provisoires de proclamés par l'ANE	Résultats définitifs proclamés par la CCT	Observations
<b>Électeurs inscrits</b>	1 954 433	1 954 433	
<b>Nombre de votants</b>	1 281 053	1 217 800	Une différence de 5% entre les chiffres de l'ANE et ceux de la CCT
<b>Suffrages exprimés</b>	1 181 115	1 132 886	<b><u>Selon ANE :</u></b> Nombre de bulletins blancs : 42 790 soit 3,34% des suffrages exprimés Nombre des bulletins invalidés 57 148 soit 4,46% des suffrages exprimés
<b>Taux de participation</b>	79%	62%	

La Cour constitutionnelle de la transition a enregistré six recours en annulation du scrutin présidentiel auquel ont pris part trente candidats.

Le scrutin du premier tour des législatives tenues le même jour a par contre, été purement et simplement annulé par la CCT. Plus de 400 recours avaient été déposés contre ces législatives.

- ✓ Le second tour de l'élection présidentielle combiné à la reprise du premier tour des législatives s'est tenu le 14 février 2016. Ces scrutins ont également fait l'objet d'une observation élargie de la part d'organisations tant nationales qu'internationales. Il en a découlé les résultats ci-dessous :



### Résumé des résultats des scrutins du 14 février 2016 portant sur le second tour des présidentielles et la reprise du premier tour des législatives

Objet	Résultats Provisoires de proclamés par l'ANE	Résultats définitifs proclamés par la CCT	Observations
Électeurs inscrits	1 954 433	1 954 433	
Nombre de votants	1 181 115	1 150 859	Une différence de 5% entre les chiffres de l'ANE et ceux de la CCT
Suffrages exprimés		1 106 745	<u>Selon ANE</u> : Nombre de bulletins blancs : 20,286 soit 2 % des suffrages exprimés Nombre des bulletins nuls 44,114 soit 4 % des suffrages exprimés
Taux de participation	79%	59%	

Le scrutin présidentiel second tour a fait l'objet de six requêtes en annulation. Quant à celui des législatives, il a fait l'objet de 152 requêtes d'annulation.

En conclusion du scrutin présidentiel, un Président de la République a été élu avec 62.69% des suffrages exprimés contre 37.31% pour son adversaire. En ce qui concerne les

législatives, 45 députés ont été élus au premier tour, 85 circonscriptions ont été admises au deuxième tour et les élections dans 10 circonscriptions ont été annulées.

- ✓ Un scrutin portant reprise partielle du premier tour des élections législatives s'est tenu le 15 mai 2016 dans 10 circonscriptions.

### Résumé de la reprise du scrutin portant premier tour des législatives tenu le 15 mai 2016

Objet	Résultats Provisoires de proclamés par l'ANE	Résultats définitifs proclamés par la CCT	Observations
Électeurs inscrits	162 671		
Nombre de votants	161 399		
Suffrages exprimés	65 708		
Taux de participation	42%		

Au sortir de la reprise le 15 mai 2016, du premier tour des législatives dans les dix (10) circonscriptions annulées, trois (3) députés ont obtenu la majorité absolue et sont déclarés élus dès le premier tour dans les circonscriptions électorales de :

- ✓ Bangui 3, 3ième circonscription électorale avec 71, 27% des voix,
- ✓ Ippy 1 (préfecture de la Ouaka) avec 52% des voix
- ✓ Bossangoa 4 (préfecture de Ouham) avec 59,30% des voix

Sept (7) circonscriptions sont allés au second tour. Il s'agit de :

- Bangui 5, 3<sup>e</sup> circonscription,
- Sibut (préfecture de la Kemo),
- Bangassou 1 (préfecture du Mbomou),
- 

- Kaga Bandoro 2 (préfecture de la Nana Gribizi),
- Bimbo 1 (Préfecture de Ombella Mpoko),
- Ippy 2 (Préfecture de la Ouaka)
- Kouï (Préfecture de Ouham Pendé).

### **Objectif global 2 :**

### **Le renforcement des capacités institutionnelles des organes impliqués dans la gestion de ce processus électoral de sortie de crise ;**

Un renforcement des capacités des institutions impliquées dans la gestion du processus électoral de sortie de crise a été apporté au Cadre de Concertation (CC), à la Cour Constitutionnelle de Transition (CCT) au Haut Conseil de la Communication de Transition (HCCT) ainsi qu'aux associations des professionnelles des médias à travers la maison de la Presse et des médias.

#### **Le Cadre de Concertation**

Le projet a contribué au renforcement des capacités du Cadre de Concertation (CC) en matière d'observation électorale, à travers l'appui du National Democratic Institute (NDI). En effet, les 3 et 4 février 2016, un atelier a été

organisé sous le leadership du NDI et regroupait dix-neuf (19) personnes issues notamment, du CC, des groupes religieux et des médias. A cette occasion deux experts venus du Mali et Togo ont passé en revue la stratégie, les techniques et instruments de collecte d'information du CC, pour le monitoring des élections. En outre, au cours de cet atelier, trois équipes du Cadre de concertation ont été constituées pour les ateliers de formation dans les trois démembrements préfectoraux du CC : Bangassou, Kaga- Bandoro et Paoua.

Les trois équipes constituées par le Cadre de concertation ont chacune animé un atelier dans une des préfectures retenues, selon le calendrier ci-dessous :

<i>N° d'ordre</i>	<i>Date de l'atelier</i>	<i>Préfecture</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>% des femmes</i>
<b>1</b>	6 & 7 février 2016	Bangassou	30	7	23 %
<b>2</b>	9 & 10 février 2016	Kaga – Bandoro	30	4	13 %
<b>3</b>	9 & 10 février 2016	Paoua	31	6	20%
<i>Total et proportion moyenne de la représentation des femmes</i>			<i>91</i>	<i>17</i>	<i>19%</i>

L'audience de chacun de ses ateliers était composée en moyennes de trente (30) personnes issues de l'administration publique (5), de la société civile (5) et des partis politiques (20). Les ateliers ont porté sur : (i) les dispositions du Code de conduite, la méthode et les instruments pour de monitoring du code de conduite des partis politiques. Les techniques de diffusion de l'information sur le code des partis politiques ont été abordées au cours de ces ateliers.

#### **Le Cour Constitutionnelle de Transition**

Le projet a contribué au renforcement des capacités matérielles et techniques de la CCT à travers l'équipement de la salle de délibération avec : (i) 1 table de conférence, (ii) 15 chaises avec accoudoirs, (iii) 2 armoires métalliques, (iv) 1 vidéo projecteur avec écran, (v) 1 photocopieur, (vi) 1 réfrigérateur, (vii) 15 lampes de bureau. En outre, le PACEC a appuyé à Bangui un séminaire de formation des observateurs électoraux de la Cour constitutionnelle sur les techniques

d'observation des élections, du renseignement des fiches de contrôle et de dépouillement ainsi que les modalités de transmission des procès-verbaux au siège de la CCT. 44 magistrats répartis sur 16 préfectures ainsi que Bangui ont pris part à ce séminaire du 19 au 20 novembre 2015.

▪ **Le Haut Conseil de la Communication de Transition (HCCT)**

En ce qui concerne le HCCT, le conseiller chargé de la presse publique et privée et des médias en ligne, celui en charge des médias audio visuels et le rapporteur général ont effectué un voyage d'étude d'une semaine auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin pour s'informer de l'expérience de ce pays en matière de régulation des médias en période électorale. Ce voyage d'étude a effectivement permis à la délégation du HCCT de discuter avec leurs homologues de leurs relations avec les médias, de prendre connaissance du type d'installations techniques indispensables pour le monitoring des médias en période électorale, de s'informer du déploiement effectué par le HAAC pour le monitoring des médias pendant les élections législatives de 2015 de discuter des sources de financement de la HAAC ainsi que de leur stratégie de mobilisation de ressources. La formation et le financement de la presse indépendante sont des sujets qui ont été également abordés au cours de ce voyage d'étude.

Par la suite, en application des leçons apprises de son homologue du Bénin, le HCCT a organisé un atelier de relecture et d'adoption d'un Code de bonne conduite des médias. Cet atelier a regroupé cinquante-deux (52) participants comprenant des responsables d'organes de presse, d'associations de journalistes professionnels, des représentants des partis politiques et les plates formes de la Société civile, le cadre de concertation, les représentants des confessions religieuses, la ligue des droits de l'homme, l'observatoire centrafricain des droits de l'homme,

l'organisation des femmes centrafricaines et la plateforme des ONG centrafricaines (CIONGCA). Le code adopté a, par ailleurs, été édité et diffusé auprès des acteurs des médias, des partis politiques et de la société civile. Il a aussi fait l'objet d'un suivi à travers le monitoring des médias organisé par le HCCT.

▪ **La Maison de la presse**

La Maison de la presse regroupant les organisations des professionnels de la presse a bénéficié de la mise à disposition d'un lot composé de vingt-cinq (25) ordinateurs et onduleurs pour appuyer dans l'opérationnalisation de la synergie des médias.

La synergie était une initiative de mutualisation des ressources des médias centrafricains en vue d'une couverture équilibrée des élections et de prévention de dérapages éditoriaux pouvant avoir un impact négatif sur le déroulement des élections. Cette synergie s'est matérialisée à travers une ligne éditoriale unique et la production d'un journal commun sur les élections.

Quarante-trois (43) organes de presse écrite, six (6) stations de radio, douze (12) médias en ligne et une (1) chaîne de télévision ont désigné au moins un reporter pour participer à l'animation de la synergie. Cette synergie des médias s'est caractérisée par une rédaction commune et l'édition d'un journal hebdomadaire des élections « Élections Siriri », élections apaisées en langue nationale. Ce journal a été diffusé en version papier et en version électronique à plus de 5,000 lecteurs. Les émissions radio de la synergie ont été relayées par vingt-cinq radios communautaires partenaires de la synergie sur toute l'étendue de la RCA. Également, un magazine d'information de 60 minutes et un débat radio hebdomadaire étaient produits et diffusés en synergie sur les douze (12) stations membres et relayés par les radios communautaires partenaires de la synergie sur toute l'étendue de la RCA.

## **IV - État des résultats du projet**

**Résultat 1 :** ***L'Autorité Nationale des Élections (ANE) est opérationnelle, ses capacités techniques et matérielles sont renforcées et elle est capable d'assurer la gestion du cycle électoral de façon pérenne.***

En raison de l'insuffisance des ressources financières au démarrage du projet, les capacités techniques et matérielles de l'A.N. E ont été renforcées au fur et à mesure que les exigences opérationnelles pour l'organisation des scrutins, se faisaient jour. C'est ainsi que les formations et autres activités traditionnellement organisées et dédiées exclusivement à l'organe en charge des élections en amont du démarrage des opérations électorales, n'ont pas pu être réalisées. L'assistance pour la mise en place de procédures administratives et opérationnelles au sein de l'ANE avant le démarrage des opérations électorales, n'a pas pu se faire.

**Résultat 2 :** ***Les capacités techniques et matérielles du Centre de Traitement des données (CTD) sont renforcées pour permettre la mise en place et l'entretien d'un fichier électoral à jour, en vue d'une liste électorale permanente.***

✓ **L'appui à l'enregistrement des électeurs**

Une fois conçue, une méthodologie de l'enregistrement des électeurs a été présentée au Comité de pilotage en sa séance du 13 mars 2015. Par la suite, le processus menant à l'enregistrement des électeurs a été amorcé avec l'actualisation de la cartographie électorale.

✓ **L'actualisation de la cartographie électorale**

La collecte des données cartographiques a été lancée en mai 2015 et s'est déroulée jusqu'à la fin du mois de juillet 2015, soit un peu plus de 2 mois au lieu d'un mois initialement prévu. L'équipe au sein de l'ANE, en charge de piloter cette activité était composée de trois (3) cartographes dont un (1) ayant une formation de base en géographie, un (1) ayant une formation de base en statistique et un (1) disposant d'une formation de base en informatique.

Une fois arrivée sur le terrain, chaque équipe déployée était accompagnée par un membre du démembrement local de l'ANE et d'un représentant de l'administration du territoire. La méthodologie de travail consistait, à l'aide des listes de références des centres de vote de 2011, à s'assurer de l'existence des bâtiments et de procéder à leur évaluation en vue de leur utilisation comme centre d'enregistrement puis bureaux de vote. Par la même occasion, elle a procédé à la mise à jour de la liste des villages, quartiers et communes et à leur rattachement à un centre d'enregistrement.

Pour mener à bien cette opération : (i) 80 préposés à la cartographie ont été recrutés et formés à Bangui avant d'être déployés dans les 8 arrondissements de Bangui et les 16 préfectures du pays ; (ii) Ces préposés ont encadré 32 équipes dotées de 100 GPS sur le terrain ; (iii) 39 000 litres de carburants ont été acquis pour permettre le déploiement de 101 véhicules sur le terrain ; (iv)

Cette opération, avec l'appui technique, sécuritaire et logistique de la MINUSCA, a permis d'identifier 10 896 villages et / ou quartiers, 3 452 centres d'enregistrement.

✓ **La mise en place du Centre de Traitement de données.**

La mise en place du Centre de Traitement de Données indispensable à la réception des formulaires d'enregistrement des électeurs et à leurs traitements, a démarré avec la mise à disposition par le Gouvernement d'un bâtiment administratif préalablement affecté au Bureau Central de Recensement (BCR). Ce bâtiment a fait l'objet de travaux entre autres, de génie civil, électricité et plomberie afin de le rendre opérationnel. Les travaux démarrés en juin et ont pris fin en août 2015.

Les locaux du CTD ont par la suite été rendus opérationnels par des travaux de restauration et d'aménagement avec l'acquisition et la mise en place de : (i) 350 micro-ordinateurs accompagnés de 350 onduleurs et multiprises, (ii) 10 serveurs dont une de très grande capacité, (iii) 15 scanners, (iv) 11 imprimantes, (v) 135 tables de travail (saisie et scannage), (vi) 300 chaises (pour les opérateurs de saisie) et (vii) 6 bureaux et plusieurs placards pour l'archivage des documents et matériels. Par ailleurs, des suites logiciels et applications informatiques appropriées acquises et/ou développées pour assurer les traitements des données du recensement.

Pour rendre ce centre opérationnel le projet a appuyé l'ANE en y affectant quatre (4) experts dans différents domaines informatiques ainsi un (1) ingénieur en bâtiment et un (1) autre en électricité.

✓ **L'enregistrement des électeurs**

L'enregistrement à proprement parlé des électeurs a nécessité au préalable, l'acquisition de : (1) 4 600 kits d'enregistrement des électeurs et 4 000 000 de formulaires d'enregistrement des électeurs. Puis 12 808 personnes ont été recrutées et formées pour l'enregistrement des électeurs qui s'est déroulé du 27 juin 2015 au mois de septembre 2015.

En ce qui concerne les réfugiés, une lettre d'accord a été signée entre le PNUD et UNHCR pour accompagner l'ANE dans l'enregistrement des réfugiés. Le résultat de cette activité sera détaillé dans la section « *appui à la participation des déplacés et réfugiés* ».

Les données recueillies sur le terrain ont fait l'objet de saisie, compilation et croisement au fur et à mesure de leur transmission au CTD. La liste électorale définitive a été arrêtée fin novembre 2015.

Au total, 1,954,433 électeurs sont enregistrés dans la base comme électeurs selon la répartition ci-dessous :

Nombre d'électrices enregistrées : 945 128 (soit 48.36% de femmes dans la liste électorale)

Nombre d'électeurs enregistrés : 1 009 305 (soit 51.664% d'hommes)

La répartition des électeurs enregistrés se décline comme ci-dessous :

Préfectures	Homme	% Homme	Femme	% Femme	Total		
Bangui	161,428	55,15%	131,268	44,85%	292,696		
Ombella M'poko	98,171	52,39%	89,227	47,61%	187,398		
Lobaye	67,037	51,83%	62,308	48,17%	129,345		
Mambere Kadei	87,421	53,11%	77,185	46,89%	164,606		
Nana Mambere	55,368	51,65%	51,836	48,35%	107,204		
Sangha Mbaere	26,356	54,61%	21,908	45,39%	48,264		
Ouham Pende	88,103	48,70%	92,803	51,30%	180,906		
Ouham	81,773	48,64%	86,352	51,36%	168,125		
Kemo	32,052	50,39%	31,551	49,61%	63,603		
Nana Gribizi	30,140	50,37%	29,697	49,63%	59,837		
Ouaka	78,534	51,12%	75,096	48,88%	153,630		
Bamingui Bangoran	12,426	50,01%	12,420	49,99%	24,846		
Haute Kotto	25,754	56,45%	19,869	43,55%	45,623		
Vakaga	10,819	43,35%	14,138	56,65%	24,957		
Basse Kotto	70,057	51,25%	66,631	48,75%	136,688		
Mbomou	43,385	51,23%	41,295	48,77%	84,680		
Haut Mbomou	10,290	50,69%	10,009	49,31%	20,299		
Extérieur	Zone Afrique Centrale	Cameroun	15,840	46,22%	18,434	53,78%	34,274
		Congo	3,621	57,35%	2,693	42,65%	6,314
		Rd Congo	258	62,62%	154	37,38%	412
		Soudan	623	63,70%	355	36,30%	978
		Tchad	7,294	46,60%	8,357	53,40%	15,651
	Zone Afrique De L'ouest	Benin.	425	63,34%	246	36,66%	671
		Côte D'Ivoire	165	66,80%	82	33,20%	247
		Togo	210	66,67%	105	33,33%	315
	Zone Afrique Du Nord	Maroc	352	75,21%	116	24,79%	468
	Zone Europe	Belgique	63	52,94%	56	47,06%	119
		France	1 340	58,85%	937	41,15%	2,277
	Total		30,191	48,91%	31,535	51,09%	61,726
		1,009,305	51,64%	945,128	48,36%	1,954,433	

Il ressort de l'analyse des données relatives à l'enregistrement des électeurs que les centrafricains de l'étranger y compris les réfugiés enregistrés avec 61 726 enregistrés dont 31 535 femmes (51%) ; représentent 3.16% de l'ensemble des électeurs.

On dénombre 57 629 enregistrés au sein des centrafricains résidant en Afrique centrale. Ceux-ci représentent 2.95% de l'ensemble des électeurs enregistrés. Les femmes représentent 52% de population. Quant aux électeurs centrafricains résidant en Afrique de l'ouest, avec 1 233 enregistrés ils ne représentent que 0.06% de l'ensemble des électeurs centrafricains. Les femmes avec 433 enregistrées, représentent 35% ce bassin d'électeurs. Les électeurs résidant en zone Afrique du Nord et en Europe avec respectivement 468 et 2 396 enregistrés représentent 0.02% et 0.12% de l'ensemble des électeurs.

Il faut souligner qu'avec la méthodologie retenue pour l'enregistrement des électeurs l'archivage du fichier a été systématique.

**Résultat 3 :** *Les besoins essentiels pour les opérations électorales, y compris l'organisation des consultations et des scrutins sont satisfaits et les appuis sont coordonnés.*

✓ **L'appui logistique**

L'appui logistique a consisté à soutenir l'A.N. E dans l'élaboration de son plan logistique pour chacune des opérations menant aux élections ainsi dans la mise en œuvre dudit plan. Ce volet a fait l'objet d'une large intervention de la MINUSCA pour le déploiement du matériel lourds, sensibles et des hommes dans les préfectures difficiles d'accès par la route. Le tableau ci-dessous décline le nombre total de vols effectués par les services aériens de la mission.

Objet	Date	Nombre de sorties de vols
Diverses opérations de déploiement dans le cadre de la préparation et la tenue du Référendum	Octobre & Novembre 2015	110
Distribution du matériel non sensible	Décembre 2015	72
Déploiement du matériel sensible au niveau des préfectures	Décembre 2015	87
Rapatriement du matériel sensible vers Bangui	Janvier 2016	32
Déploiement du matériel non sensible et sensible dans le cadre des préparatifs de l'élection présidentielle	Janvier – Février 2016	99
Rapatriement des résultats et matériel sensible vers Bangui : Présidentielle et Législatives 1 <sup>ier</sup> Tour Présidentiel	Février 2016	35
Déploiement de matériel sensible et non sensible pour le 2 <sup>ième</sup> tour des législatives	Mars 2016	72
Rapatriement des résultats du 2 <sup>ième</sup> tour des législatives	Avril 2016	31
Déploiement de matériel sensible et non sensible pour le 2 <sup>ième</sup> tour des législatives	Mai & Juin 2016	60
Total des vols effectués en appui aux élections		<b>598</b>

L'appui logistique a également consisté à mobiliser 622 véhicules sur environ 122 jours de travail. L'ensemble de la mobilisation a permis de transporter environ 414 tonnes ou 1 341 m<sup>3</sup> de matériel électoral.

✓ **L'acquisition du matériel électoral et des imprimés électoraux**

Après validation des échantillons du matériel électoral présenté à l'ANE, le matériel ci-dessous a été acquis :

- 12 000 urnes de 60 litres avec couvercles ;
- 13 600 isoaloirs cartonnés ;
- 19 000 kits électoraux ;
- 18 800 bouteilles (100 ml) d'encre indélébile.

Au titre des imprimés ont été produits :

- 13 293 037 Bulletins de vote ;
- 167 820 Formulaire de vote ;
- 147 820 Enveloppes de transmission ;
- 2 000 000 de cartes d'électeurs ;
- 2 000 récépissés provisoires et définitifs des dépôts de candidatures ;
- 2 000 jeux de formulaires de candidatures et des
- 2 000 PV de déclaration de candidature.
- 1 500 exemplaire du projet de Constitution ;
- 8 500 exemplaires du code électoral ;
- 3 500 exemplaires du code de bonne conduite des observateurs.

✓ **L'appui à la sécurisation du processus électoral**

L'appui à la sécurisation du processus électoral a été réalisé à travers 2 canaux : La formation et le paiement des frais de gamelles aux forces de sécurité intérieur déployées pour la sécurisation des scrutins.

Cet appui a effectivement démarré du 23 au 25 juin 2015, un atelier de formation a réuni cinquante-cinq (55) officiers de police et de gendarmerie et des responsables de l'Autorité Nationale des Élections sur la sécurisation du référendum et du 1<sup>er</sup> tour des élections couplées législative et présidentielle du 30 décembre 2015 : 17 de la Police (15 hommes, 2 femmes), 15 de la Gendarmerie (13 hommes, 02 femmes) et 23 de l'ANE (23 hommes, 1 femme) ;

Du 2 au 3 février 2016, la formation des Forces de Sécurité Intérieures (FSI) sur la sécurisation des élections du second tour de la présidentielle et la reprise du premier tour des législatives. Au total 205 participants y ont pris part dont 66 à Bangui, 29 à Bria et 110 à Bouar, au total 101 de la Police (95 hommes, 06 femmes) et 104 de la Police (101 hommes, 03 femmes).

Les modules enseignés ont porté sur le renseignement en période électorale, l'organisation de la gestion d'un bureau de vote, le rôle des forces de l'ordre dans la sécurisation des élections, la sécurisation du matériel et du personnel électoral. L'objectif d'accroître la vigilance des FSI et les rendre capables d'anticiper les risques de sécurité de plus en plus élevés pendant le deuxième tour des élections. Des connaissances et techniques efficaces de gestion de mouvements de foule et autres manifestations publiques dans le cadre des élections, ont été également dispensées. Cette formation a débouché sur l'élaboration d'un plan de sécurisation des élections.



Enfin, pour mettre l'accent sur la question du genre dans le cadre de la sécurisation des élections, le 9 février 2016, un atelier sur les violences à l'égard des femmes durant les élections a été organisé. Celui-ci a enregistré quarante-six (46) participants dont 16 de la Police (12 hommes, 06 femmes), 22 de la Gendarmerie (18 hommes, 04 femmes) et 06 de l'ANE (04 hommes et 02 femmes) ;

Il faut rappeler que les Forces de Sécurité Nationales et Internationales apportant un appui au processus électoral étaient composées de :

- 9 424 éléments de la force militaire de la MINUSCA
- 1 247 éléments des Force de Police des Nations unies (FPU/PSU/IPO)
- 1 578 éléments de la Police Nationale de la république centrafricaine
- RCA Gendarmerie : 2 265 Gendarmerie (RCA Gvt Septembre 2015)

#### ✓ **L'appui à la formation**

A la suite de la validation du plan de formation en cascades des membres des BV par l'ANE, 17,513 personnes ont été formées pour le référendum, les scrutins présidentiels et le 1<sup>ier</sup> tour du scrutin des législatives. La première session d'harmonisation a eu lieu le 28 novembre 2015. Cette session a été renouvelé pour chaque cycle formation précédant chaque scrutin.

Le premier cycle de formation a démarré avec la formation des formateurs nationaux le 3 décembre 2015 sur Bangui et leur déploiement vers les chefs-lieux de préfectures a eu lieu du 4 au 5 décembre 2015. La formation des formateurs départementaux puis des membres des bureaux de vote a eu lieu du 10 au 12 décembre 2015 pour le référendum et du 26 au 29 décembre 2015 pour le 1<sup>ier</sup> tour des élections législatives et présidentielles. Au titre de l'édition des outils de formation on a enregistré :

- 2 500 exemplaires de la constitution,
- 500 code électoral,
- 10 000 guide pratique des membres des bureaux de vote,
- 167 820 des formulaires et PV de dépouillement et opérations de vote
- 147 800 enveloppes de transmission des documents électoraux

#### ✓ **L'appui à la gestion du contentieux électoral**

Après le renforcement des capacités matérielles de la CCT, l'appui à la gestion du contentieux électoral s'est manifesté à travers la prise en charge du déploiement de quarante-quatre (44) juges – observateurs dans les seize préfectures et huit arrondissements de Bangui lors de la tenue des scrutins.

Ensuite le projet a permis le recrutement de dix agents (10) de saisie et dix (10) agents de dépouillement en appui pour l'examen des saisines.

#### ✓ **L'appui à la participation des déplacés et réfugiés**

Procéder à l'enregistrement des réfugiés nécessitait au préalable un amendement du code électoral afin de permettre leurs participations au vote du Référendum ainsi qu'à l'élection présidentielle. A cet effet, un projet d'amendement a été une première fois rejeté le 30 juin 2015 par le Conseil National de Transition (CNT). Le 10 juillet, ce rejet a été annulé par CCT avec le motif que les difficultés techniques et matériels évoquées par la CNT pour rejeter les amendements au Code ne constituaient pas des motifs valables pour priver certains citoyens de leur droit de participation à la vie politique / vote. Les propositions d'amendements ont alors été approuvées le 20 août 2015 ouvrant ainsi la voie à l'enregistrement des électeurs réfugiés et à leur participation au référendum et à l'élection présidentielle.

Les amendements adoptés portent essentiellement, sur trois points :

- Les articles 3 et 32 établissent explicitement que les centrafricains âgés de 18 et plus sous la protection d'organisme en charge de l'assistance des réfugiés ont le droit de se faire enregistrer sur la liste électorale et de prendre part aux scrutins référendaire et présidentielle.
- Les articles 5 et 34 retiennent la carte des réfugiés au nombre des documents acceptés pour l'enregistrement des électeurs et la participation aux scrutins.
- L'article 30 induit le principe d'une liste électorale pour les camps de réfugiés.

A la suite des amendements du Code électoral rendant possible la participation des réfugiés au processus électoral, il fallait disposer d'accords signés entre la République Centrafricaine, le HCR et chacun des pays d'accueil. Les négociations entre la RCA et les pays d'accueil pour convenir et signer ces accords tripartites ont été appuyé par le HCR. Le premier de ces accords a été signé avec la Tchad le 10 septembre 2015, suivi le 29 septembre de la signature avec le Congo.

Les considérations de sécurité évoquées par le Cameroun pour ne pas autoriser la tenue des scrutins hors des camps de réfugiés comme le proposait l'accord de tripartite, ont entraîné une prolongation des négociations avec ce pays. L'accord y a été finalement signé le 2 novembre 2015.

Le tableau ci-dessous un tableau récapitulatif du calendrier d'enregistrement des électeurs et des données brutes recueillies :

Pays d'accueil	Enregistrement des électeurs		Nombre d'électeurs enregistrés	Nombre d'électeurs potentiels	Niveau d'enregistrement par rapport au potentiel
	<i>Début</i>	<i>Fin</i>			
Tchad	28 Septembre	11 Octobre	<b>13 793</b>	24 025	<b>57.41%</b>
Congo	7 Novembre	15 Novembre	<b>7 105</b>	14 579	<b>48.73%</b>
Cameroun	8 Novembre	15 Novembre	<b>33 366</b>	76 547	<b>43.59%</b>
Total			<b>54 264</b>	115 151	<b>47.12%</b>

Les 54,264 réfugiés enregistrés représentent 88% des électeurs enregistrés en Afrique centrale (61,726).

#### ✓ **L'appui à l'éducation civique et électorale**

La transition politique a été constamment marquée par des menaces connues ou inconnues des néophytes, de reprises de la violence armée. Ce type de menace a explosé au cours de la troisième semaine du mois de septembre pour durer trois (3) semaines. Ce climat délétère doublé des menaces de boycott des élections par les groupes armés actifs à l'intérieur du pays<sup>1</sup> impliquaient de fait, la mise en place de mesures spéciales de sécurité pour la mise en œuvre d'activités de terrain. Il aurait été hasardeux de faire prendre de tels risques aux organisations de la société civile (OSC) pour des activités de sensibilisation en faveur des élections. Par ailleurs, dans ce contexte de profonde crise de confiance entre les acteurs sociaux, l'implication d'OSC impliquait également un risque d'association de ces organisations à un ou l'autre groupe armé ou parti politique. C'est ainsi que les activités de sensibilisation ont donc été essentiellement portées par les médias, les démembrements de l'ANE au niveau sous préfectoral (ASPE) et local (ALE) et les bureaux électoraux régionaux (BER) de la MINUSCA.

<sup>1</sup> Bangui au PK5, Bria, Ndédélé, Bambari et Kaga Bandoro

Le 25 novembre 2015, il a été organisé à Bangui un atelier de formation des membres des autorités sous-préfectorales des élections (ASPE) et des Bureaux Électoraux Régionaux (BER) sur les techniques de sensibilisation électorale adaptées au contexte de la RCA, la communication électorale et l'éducation autour du projet de constitution de la RCA, les stratégies d'éducation civique et de mobilisation des électeurs, les enjeux et défis des élections de sortie de crise pour le peuple centrafricain. Trente-sept (37) participants venant des 16 préfectures et les huit arrondissements (8) de Bangui ont pris part à cette formation. A la suite de cette formation, des plans locaux de sensibilisation, d'éducation civique et de mobilisation des électeurs ont été élaborés. Ces plans locaux ont été exécutés par les chargés d'éducation civique des BER de la MINUSCA, en coordination avec les responsables chargés de la sensibilisation des ASPE, avec l'appui des organisations locales de jeunes et de femmes.

Dans ce cadre, Dix-huit mille (18 000) boîtes à images de format A3 destinées à la sensibilisation des électeurs sur les procédures dans les bureaux de vote ont été imprimées et affichées dans les 5,596 bureaux de vote dont 62 à l'extérieur sur toute l'étendue du territoire. Ces boîtes à images ont été également imprimées sous forme de flyers en quarante-neuf mille cinq cents (49 500) exemplaires et ont servi de supports à la sensibilisation de proximité. La sensibilisation pour le referendum a été soutenue par une campagne d'affichage grand format de 12 mètres carrés avec deux cent trente-cinq (235) affiches à raison de 15 par préfecture et quinze (15) affiches de 20 mètre carrés.

Neuf mille (9 000) affiches 60X80 centimètres et plus 5 000 affichettes de format A5 ont été produites et diffusées dans les 16 préfectures et huit arrondissements de Bangui avec pour but de toucher directement les électeurs avec des messages de paix et de transparence dans les élections. En soutien à cette campagne d'affichage, une campagne radio a été organisée sur Radio Nedekeluka<sup>2</sup>, Guira FM<sup>3</sup> et Radio Centrafrique<sup>4</sup> pour informer, sensibiliser et éduquer les populations sur les procédures de vote, la fraude électorale et ses conséquences, les dispositions légales contre les violences sur les lieux de vote, les voies de recours en matière de contentieux électoral et les enjeux des élections pour la sortie de crise en RCA ainsi que sur le contenu du projet de Constitution de la RCA. Cette campagne a été relayée par des radios de l'intérieur, notamment à Obo et à Zémio avec la diffusion de sketches, de spots de sensibilisation, la diffusion des communiqués de l'ANE et la réalisation d'émissions interactives grand public impliquant populations et autorités locales.

#### ✓ **La communication institutionnelle**

L'appui du PACEC à la communication institutionnelle a été un maillon faible de la mise en œuvre du projet. Les appuis du projet n'ont pas pu clairement se distinguer de la cohorte d'appui offert à l'ANE dans ce domaine.

#### ❖ **La dimension Genre dans les élections**

Dans le cadre de la promotion pour une prise en compte du genre dans les élections et de l'appui à l'ANE à cet effet diverses activités de formation et de sensibilisation ont été organisées :

##### ➤ *Table ronde sur la participation des femmes*

Une table ronde sur « la participation des femmes au processus électoral en tant que membres des centres et bureaux de vote » a été organisée le 18 Novembre 2015. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du soutien apporté par l'AEI à l'ANE en matière de mise en œuvre des dispositions de l'article 69 nouveau du code électoral relatif à la composition et au recrutement des agents des bureaux de vote et d'une note circulaire de l'ANE rendu publique le 12 novembre 2015, qui recommandait expressément la

<sup>2</sup> La radio Ndekeluka (l'oiseau de la paix) détient la plus grande audience radio en RCA

<sup>3</sup> La station radio de la MINUSCA

<sup>4</sup> La radio nationale de la RCA d'État

prise en compte du genre dans la composition de chaque bureau de vote. Cette table ronde avait alors pour objectifs spécifiques de : (i) Informer et sensibiliser sur la note circulaire de l'ANE relative au recrutement des membres des bureaux de vote qui recommande expressément la prise en compte du genre dans la composition de chaque bureau de vote ; (ii) Sensibiliser sur l'importance de la participation des femmes aux processus électoraux en tant que membre de l'administration électorale et notamment en tant que membre de bureau de vote; (iii) Faciliter les échanges entre l'administration électorale (ANE et démembrements à Bangui) et les ONGs de femmes leaders et organisations de la société civile qui sont en mesure de toucher les femmes qui remplissent les conditions légales requises pour être agents de bureaux de vote afin que ces dernières puissent faire un plaidoyer auprès de leurs membres et publics.

Au titre de la campagne de sensibilisation de l'ANE à l'endroit des femmes pour les inciter à aller voter, un spot radio en français ainsi qu'en sango et un spot télé dans ces deux langues ont été produits. Ces spots sont passés sur la télévision nationale, sur la radio nationale et sur la radio Guira –Fm. Ils ont également été mis en ligne sur la page Facebook<sup>5</sup> du PNUD et lancés sur twitter<sup>6</sup>

Par ailleurs, des posters (en langue française et en langue sango) qui contiennent des messages spécifiques pour les femmes afin de les inciter à aller voter ont aussi été produits. Ils ont été affichés principalement à Bangui mais aussi dans une certaine mesure dans d'autres régions du pays.

➤ *Atelier de formation des candidates*

Un atelier de formation des candidates titulaires et suppléantes aux élections législatives a été organisé du 8 au 11 décembre 2015 dans la salle de conférence de la CEMAC à Bangui. Cette activité avait pour objectifs de préparer les femmes à élaborer un plan de campagne électorale et à battre campagne d'une manière efficace. A cet effet, la formation a porté sur : (i) les traits de personnalité des leaders et les caractéristiques du leadership féminin, (ii) les enjeux et défis des candidatures féminines, (iii) les Techniques de négociation, (iv) les étapes d'une campagne électorale, (v) la Constitution d'une équipe de campagne, (vi) la conception et la gestion d'une campagne électorale, (vii) les techniques de communication électorale, (viii) la gestion du temps et du stress, (ix) le financement des élections et la mobilisation des ressources, (x) la Communication électorale, (xi) les techniques pour battre campagne dans un environnement sécuritaire difficile.

L'atelier a enregistré cent vingt-sept (127) participantes venues de diverses circonscriptions électorales.

➤ *Table ronde sur la participation des femmes dans les bureaux de vote*

En vue d'appuyer l'ANE dans ses efforts tendant à renforcer la participation des femmes au processus électoral en tant que membres de l'administration électorale, une table ronde sur la « participation des femmes aux processus électoraux en tant que membres des centres et bureaux de vote » a été organisée le 18 novembre 2015. Cette activité se situait dans le cadre du soutien apporté par l'AEI à l'ANE en matière de mise en œuvre des dispositions de l'article 69 nouveau du code électoral relatif à la composition et au recrutement des agents des bureaux de vote et de la une note circulaire de l'ANE rendu publique en date du 12 novembre 2015 qui recommande expressément la prise en compte du genre dans la composition de chaque bureau de vote. Cette table ronde a enregistré plus de soixante-cinq (65) participants issus de l'ANE, et d'ONGs de femmes opérant à Bangui et sur d'autres zones géographiques de la RCA : Comité d'organisation Permanente pour l'autonomisation des Femmes (COPAF), Femmes Hommes Action Plus (FHAP), Comité ad hoc Genre et élections, Association des

<sup>5</sup> <https://www.facebook.com/PnudCentrafrique/>

<sup>6</sup> [https://twitter.com/PNUD\\_RCA](https://twitter.com/PNUD_RCA)

femmes pour le développement, Ligue Centrafricaine des droits de l'homme (L.C.D.H), Réseau de soutien au leadership politique féminin (RESOLEP), Groupement des agriculteurs et éleveurs ressortissants de Bouali et Bimbo, (GAERBB), Genre, paix et développement (GEPAD), Association des femmes pour le développement (ASFED), Coalition des femmes pour la paix reconstruction de Centrafrique (CFPRRC), Association des femmes juristes de Centrafrique (AFJC ). L'activité a également enregistré la participation des médias nationaux : journal Centrafric Matin, journal le confident, journal l'hirondelle ainsi la radio et la télévision nationales (Télévision Centrafricaine).

➤ *Concours de la meilleure couverture médiatique de la campagne électorale des femmes*

A la suite de la série de formation administrée par la MINUSCA aux journalistes sur le processus électoral et sur la couverture médiatique de la campagne électorale sensible au genre, le projet a lancé une compétition sur la meilleure couverture médiatique de la campagne électorale des candidates. Cette initiative visait à inciter les journalistes à mettre en œuvre les compétences qu'ils ont appris et à assurer une couverture médiatique égalitaire, équitable et impartiale de la campagne électorale. De façon spécifique, cette activité visait à :

- *Inciter les journalistes à s'intéresser à la campagne électorale de l'unique candidate aux élections présidentielles et aux candidates aux législatives ;*
- *Favoriser l'accès des candidates aux médias et leurs permettre d'avoir une visibilité*
- *Promouvoir une couverture médiatique égalitaire et équitable de la campagne électorale.*

Il était prévu que des prix seraient attribués aux meilleures couvertures dans les catégories suivantes :

1. La radio communautaire ayant assuré la meilleure couverture médiatique de la campagne électorale des femmes candidates aux élections législatives ;
2. La radio communautaire ayant conduit la meilleure interview de la candidate à la présidentielle ;
3. La radio communautaire qui a conduit la meilleure émission radiophonique avec les candidates aux législatives
4. La presse écrite qui a publié la meilleure interview de la candidate à la présidentielle
5. La presse écrite qui a assuré la meilleure couverture médiatique de la campagne électorale des femmes candidates aux élections législatives ;
6. La presse en ligne qui a assuré la meilleure couverture médiatique de la campagne électorale des femmes candidates aux élections législatives.

L'annonce de la compétition s'est faite dans les journaux locaux, sur la radio nationale, la radio Ndeke luka et sur la radio Notre dame. En dépit de la prolongation à plusieurs reprises de la date de validité de la compétition, celle-ci a enregistré une faible participation et n'a pas permis la remise des prix.

➤ *Appui à l'observation féminine des élections*

En vue de renforcer le rôle des organisations féminines de la société civile centrafricaine en matière d'intégrité des élections, l'assistance électorale intégrée et le FNUAP ont conjugué leurs ressources et leurs expertises afin d'appuyer la participation de la Coalition des Femmes pour la Paix et la Reconstruction en Centrafrique (CFPRCA) à l'observation des élections législatives et présidentielle organisées en RCA le 30 Décembre 2015. A cet effet, un atelier de formation sur les techniques de l'observation électorale a été organisé au bureau pays du FNUAP. Vingt-deux (22) femmes de la CFPRCA, accréditées pour l'observation par l'ANE ou en attente de l'être, ont participé à cet atelier de formation.

Ces participantes ont été informées sur le cadre juridique des élections ; les défis du processus électoral ; les objectifs, types, principes et avantages de l'observation électorale ainsi que sur les enjeux de la prise en compte du genre dans l'observation électorale. Afin de donner à ces observatrices une idée du déroulement des scrutins présidentiel et législatifs et ainsi que du dépouillement des bulletins de vote, des simulations des opérations de vote et de dépouillement ont été organisées par une représentante de l'ANE.

Par ailleurs, l'atelier de formation a été l'occasion pour discuter et adopter les questionnaires à utiliser par les observatrices de la CFPRCA lors de l'observation des scrutins présidentiel et législatifs, à savoir : le formulaire de l'ouverture, celui du déroulement du scrutin ainsi que le formulaire de clôture du scrutin et de dépouillement des résultats. Des questions spécifiques sur la participation des femmes aux opérations de vote et de dépouillement ont été intégrées dans les formulaires. Des recommandations concernant la rédaction du rapport d'observation ont également été faites aux observatrices.

Enfin, il a été distribué à chacune des observatrices un code électoral, un guide pratique à l'usage des membres de bureaux de vote et un code de bonne conduite des observateurs. Puis les participantes ont été réparties en six (6) équipes d'observation afin de couvrir les huit (8) circonscriptions de Bangui ainsi que la commune de Bembo.

Le 29 décembre 2015, soit la veille des élections, une deuxième rencontre a été organisée au bureau pays du PNUD afin de consolider le plan de répartition des observatrices ainsi que le plan de leur déploiement sur les huit (8) circonscriptions de Bangui ainsi que la commune de Bembo.

Il faut également souligner qu'outre l'appui technique, les 22 observatrices de la CFPRCA ont bénéficié le jour des scrutins législatif et présidentiel d'un appui financier et d'un appui logistique.

**Résultat 4 :** ***Les mécanismes de concertation entre l'ANE et les partenaires (cadre de concertation, OSC, ONG, institutions internationales, médias, partis politiques etc.) sont opérationnels et leur implication dans le processus électoral est effective.***

Au titre des mécanismes de coordination du projet il était prévu un Comité de Pilotage (CP) et un Comité de Coordination Technique (CCT). Le Comité de Pilotage (CP) inclut, en qualité de membres, les représentants de l'A.N.E, l'assistance électorale intégrée des NU, et les PTF contributeurs au financement du projet. Il avait pour objectifs de donner les orientations stratégiques, superviser la gestion des fonds du projet et approuver le plan de travail du projet. Ce Comité était co-présidé par l'A.N. E et le Représentant Résident du PNUD. Le Comité de Pilotage se devait de se réunir sur une base mensuelle et autant de fois que de besoin, sur convocation conjointe du Représentant Résident du PNUD et du Président de l'A.N.E.

La périodicité des réunions du Comité de pilotage n'a pu être respectée.

Quant au Comité de Coordination Technique il devrait se réunir au moins deux fois par mois sur convocation du Président de l'A.N. E en vue de faire le point sur l'état d'avancement des activités d'appui au processus électoral. Des réunions ad hoc du comité technique pouvaient être convoquées à l'initiative de son président ou à la demande de l'un ou plusieurs de ses membres, après consultation. Les décisions sont prises par consensus. Ce comité n'a pas pu non plus, se réunir selon la périodicité qui lui était indiquée.

### **Instauration d'un Comité stratégique**

En raison des problèmes politiques qui entravaient la marche vers les élections et qui finissaient par se retrouver dans les discussions au sein du Comité de pilotage dès ses premières séances, il a été recommandé au Gouvernement centrafricain par les Nations unies de mettre en place un Comité stratégique. Celui-ci avait pour mission d'assurer le suivi régulier et l'état d'avancement de chaque étape importante du processus électoral. Le suivi du comité stratégique tel qu'envisagé permettait de d'aborder les questions électorales de façon holistique. Le comité stratégique devait se réunir une fois par semaine. Dans les faits, il a été enregistré certaines semaines deux (2) voir trois (3) séances par semaine. Sur 10 mois d'activité on a enregistré au moins 27 séances de ce comité.

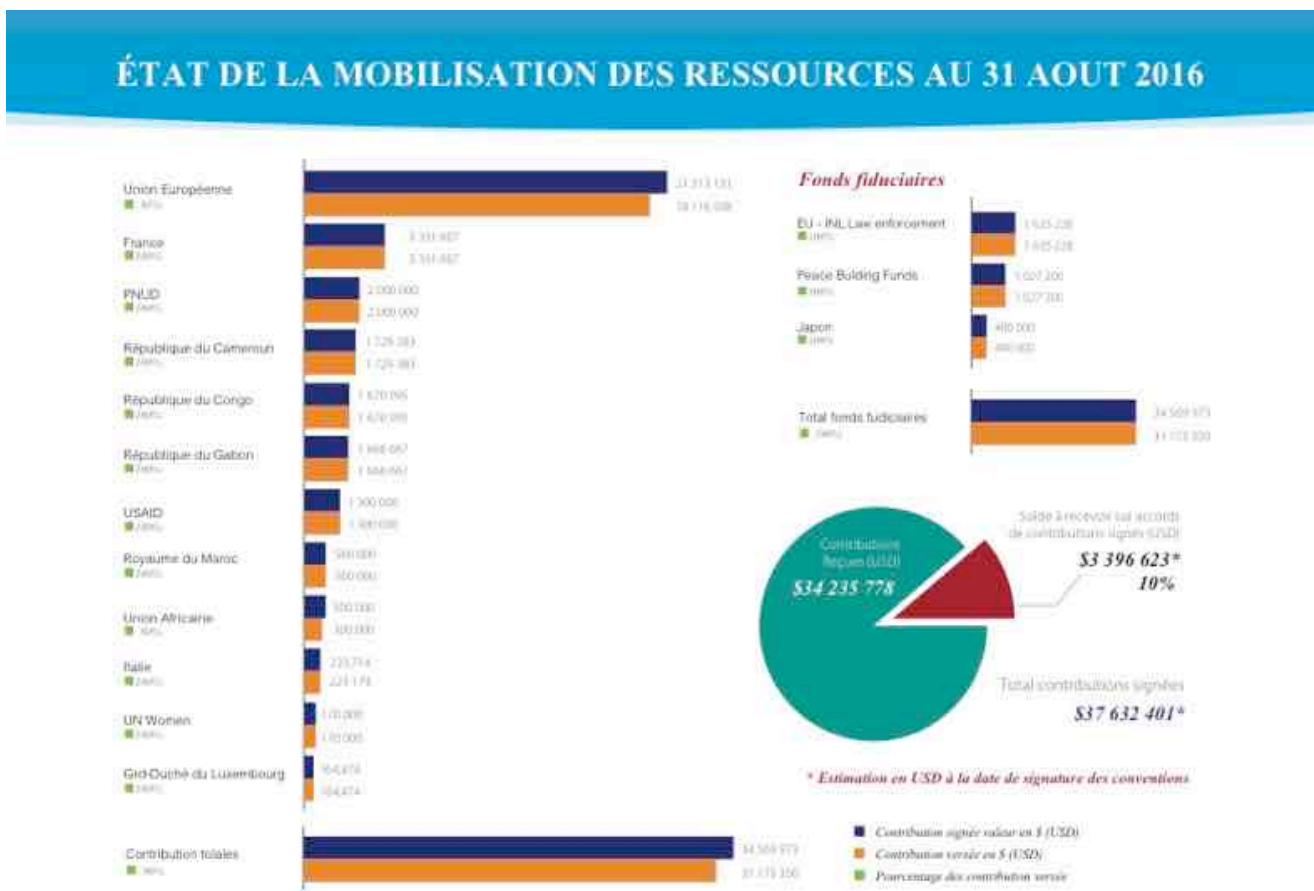
Le Comité stratégique a eu un effet d'éviction sur tous les autres mécanismes de suivi et de coordination.



## V - Situation financière du projet

Le document de projet a été signé le 25 novembre 2014 entre le PNUD et le Gouvernement de la RCA. Il stipule que le projet est mis en œuvre selon une modalité d'exécution directe (DIM), ceci en conformité avec les politiques d'interventions des Nations unies dans un contexte de sortie de crise. Ce document stipule également que le partenaire de mise en œuvre principal est l'Autorité Nationale des Élections (A.N.E.).

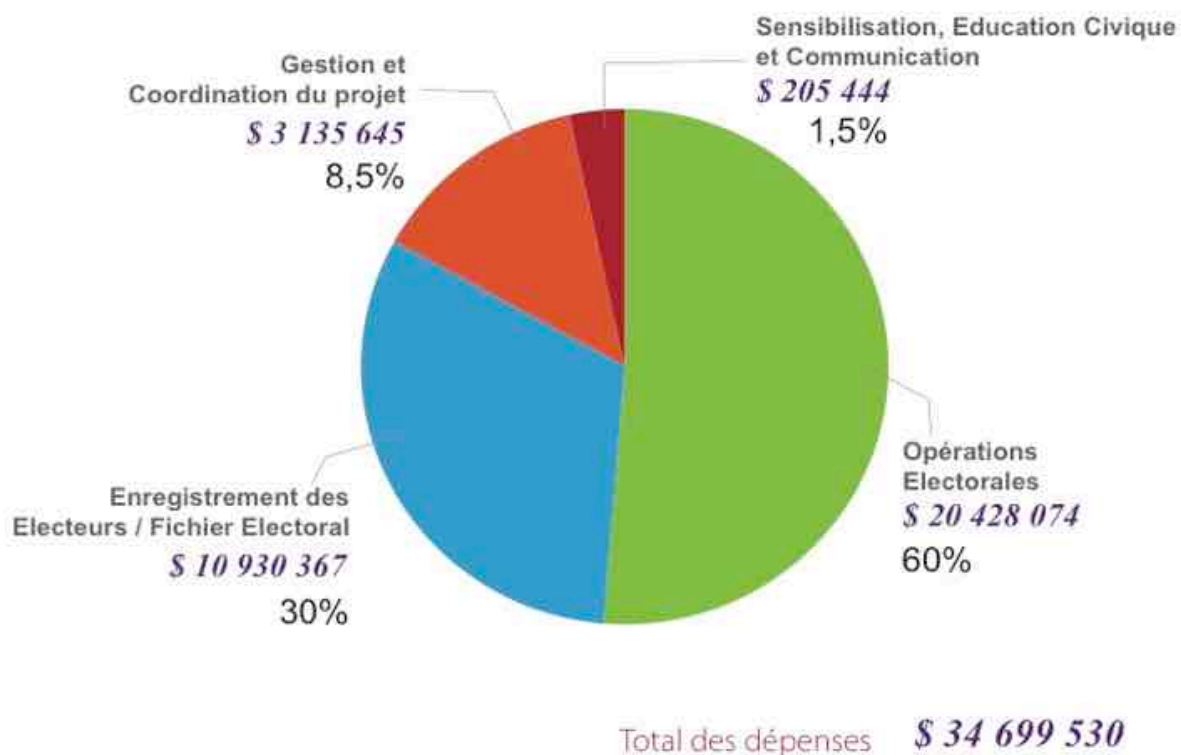
Le budget initial de 43 483 745 USD indiqué dans le Document de projet a été revu à la baisse et se chiffrait à 36 652 008 USD en juin 2015 ; soit une réduction de plus de 15%. Cette version du budget a été toutefois revue à la hausse à la suite de l'annulation des résultats du 1<sup>er</sup> tour des législatives et le budget final s'est élevé à 39 247 360 USD. 96% du budget final soit 37 632 401 USD a été mobilisé. La mobilisation des ressources a été difficile dans la mesure où les engagements de certains contributeurs ont été signés et décaissés avec un relatif retard par rapport au calendrier de mise en œuvre des activités. La situation des engagements de contributions et des décaissements reçus par le projet se décline comme ci-dessous :



Pour la réalisation des objectifs et des résultats atteints, le projet a enregistré à la date du 31 aout 2016, des dépenses à hauteur de 34,699,530 USD. Celles-ci se répartissent déclinent comme ci-dessous :



## SITUATION DES DEPENSES DU PACEC AU 31 AOUT 2016



Une des particularités dans la mise en œuvre de ce projet est de n'avoir pas pu obtenir d'informations sur le budget affecté à l'organisation des élections de sortie de crise par le Gouvernement de la République Centrafricaine. Il en est de même pour le budget de l'A.N. E. En conséquence, le coût affiché des élections au 31 aout 2016, demeure un coût en deçà de la réalité.

Prenant en compte ce fait, si nous ramenons le coût total des élections au 31 aout 2016 par rapport au nombre d'électeurs enregistrés, on obtient un coût unitaire de :

$34,699,530 \text{ USD} / 1,954,433 \text{ électeurs} = 17.75 \text{ USD soit } 10,449 \text{ XAF ou } 16 \text{ €}$

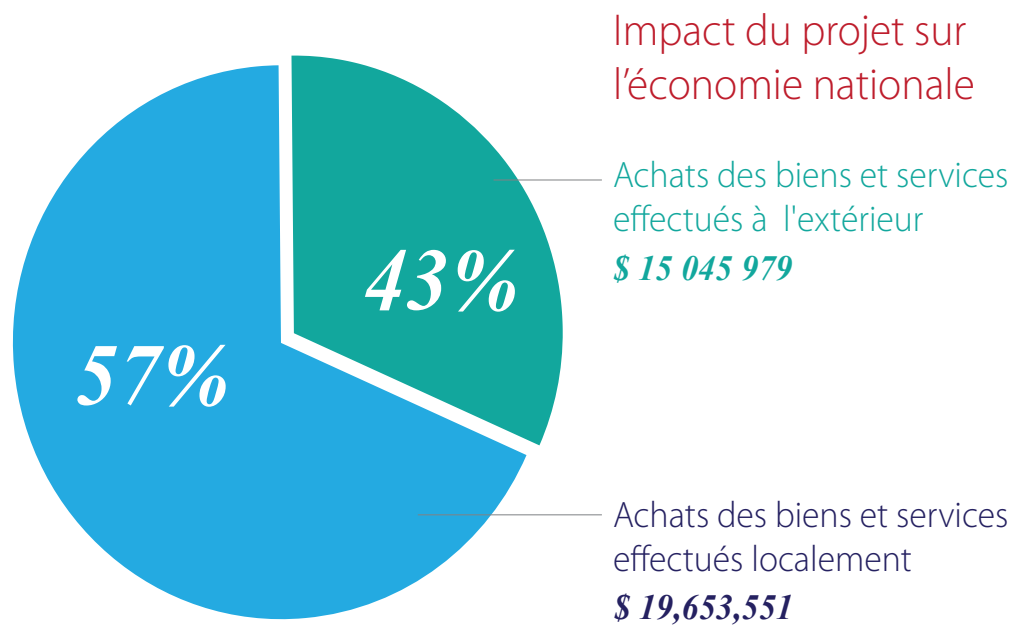
***Ce coût se situe dans la tranche du coût unitaire des élections de sortie de crise organisées dans le contexte de la présence d'une mission de maintien de paix<sup>7</sup>.***

<sup>7</sup> L'estimation du coût a été faite en comparaison des coûts établis à travers le « Global survey on the cost of registration and elections » produit par le PNUD et IFES en 2005. Nous avons procédé en incorporant les taux d'inflation courus entre l'année de référence (pour chaque pays comparé) et 2016.

<i>Coût unitaire des élections en situation post crise avec présence de Mission de paix</i>			
<i>Année</i>	<i>Pays</i>	<i>Coût unitaire USD</i>	<i>Équivalent 2016 du Coût unitaire</i>
<i>1992</i>	<i>Angola</i>	<i>22</i>	<i>37.77</i>
<i>1993</i>	<i>Cambodia</i>	<i>45.5</i>	<i>75.84</i>
<i>1994</i>	<i>Mozambique</i>	<i>10.2</i>	<i>16.58</i>
<i>2004</i>	<i>Afghanistan</i>	<i>20</i>	<i>25.50</i>
<i>2005</i>	<i>Haiti</i>	<i>11</i>	<i>13.57</i>
<i>Coût moyen dans les pays en transition démocratiques</i>		<i>21.74</i>	<i>33.85</i>

▪ **Impact du projet sur l'économie nationale**

13,894,648 USD de dépenses du projet ont été effectuées dans le pays de mise en œuvre du projet



Total des dépenses = **\$ 34,699,530**

## **VI - Les Contraintes vécues dans la mise en œuvre du projet**

Des considérations d'ordre politique, sécuritaire, financière et administrative ont constitué des contraintes pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Cycle Électoral de la République centrafricaine. En effet, le processus de transition menant vers une sortie de crise qui a démarré le 18 août 2013, a été marqué par un changement de Gouvernement suite à la démission du premier chef de l'État de la Transition. Ce cas de figure qui n'avait pas été prévu par la Charte constitutionnelle traduisait déjà les prémices de difficultés politiques auxquelles la transition aurait à faire face.

### **▪ La situation sécuritaire**

La situation sécuritaire volatile et les velléités de reprise du conflit tout au long de la période de mise en œuvre des activités a constitué une contrainte pour le projet. Ceci dans la mesure où, les déplacements du personnel du projet sur le terrain étaient impossibles. Ceci a conduit à une méconnaissance du champ d'intervention du projet en dehors de Bangui, et a lourdement pesé sur les opérations de paiements des agents d'enregistrement des électeurs ainsi que des membres des bureaux de vote sur le terrain. Pour illustration, un membre du personnel du PACEC en déplacement pour un appui aux paiements, a été séquestré à Bangassou.

Cette situation sécuritaire doublée de l'absence de réseau bancaire dans la quasi-totalité de l'intérieur du pays ainsi que la faiblesse des capacités des démembrés de l'ANE dans le pays, ont lourdement pesé sur la mise en œuvre du projet notamment, dans les activités de paiements des agents d'enregistrement des électeurs, des membres de bureaux de vote aussi bien pour la formation que pour leur prestation les jours des scrutins. Pour atténuer les risques relatifs à ces points, le PNUD a sollicité toutes les agences des Nations unies afin que celles-ci mettent à disposition leurs personnels pour aider aux différents paiements sur le terrain. Le projet a par ailleurs eu recours à 35 personnes recrutées à titre temporaire pour permettre la réalisation de ces opérations.

### **▪ L'ajustement du cadre juridique**

Au fur et à mesure de la progression vers les élections, diverses dispositions du cadre juridique ont fait l'objet d'amendement et ont été sujet de sollicitation auprès de la CCT, d'avis de conformité avec notamment la Charte de la transition. Ces étapes et sollicitation d'avis ainsi que le temps mis par la CNT<sup>8</sup> pour l'adoption de certains textes attendus pour l'avancement du processus, ont contribué entre autres, l'élasticité du calendrier électoral.

### **▪ La mobilisation progressive des ressources**

L'insuffisance des ressources mobilisées et disponibles au moment du démarrage du projet, conjuguée avec l'arrivée relativement tard du conseiller technique principal ont eu pour effet de ne pas disposer de marge financière et de temps à consacrer au renforcement initial des capacités de l'ANE ainsi que des autres organes impliquée dans la gestion des élections. En effet, le CTP est rentré en fonction le 2 mars 2015 et a aussitôt commencé son travail par la finalisation de l'accord de contribution de l'Union européenne. Cet accord signé le 13 mars 2015, la première tranche décaissée a été assignée au démarrage des opérations menant à l'établissement de la liste électorale. La faiblesse de la mobilisation des ressources a également eu pour effet de procéder à une mobilisation des ressources humaines du projet par échelon.

<sup>8</sup> L'amendement du Code électoral permettant la prise en compte des réfugiés dans l'enregistrement des électeurs et leur participation du Référendum en présidentiel, s'est étalé de juin à août 2015. La finalisation et la validation de la nouvelle constitution à soumettre au vote a également pris temps par rapport au calendrier

Tout au long du processus électoral l'insuffisance des ressources a été défi à relever au point où, pour permettre l'acquisition de bulletins et la réalisation d'opération menant au deuxième tour de l'élection présidentielle, le Projet a dû emprunter auprès du PNUD un million cinq cent mille dollars (1 500 000 USD). Le fait que la Guinée équatoriale n'ait pas rempli sa promesse de contribution de XAF 1 000 000 000 constitue un handicap pour le développement éventuel d'un renforcement des capacités de l'A.N.E. La contrainte de la faiblesse de mobilisation des ressources conjuguée avec les pressions politiques et les réaménagements des chronogrammes électoraux n'ont pas favorisé une planification idoine des activités et l'initiation des processus d'acquisition des biens et services, échelonnée et sans pression

### ▪ **Les insuffisances technique, administratives et financière de l'ANE**

Issue de la Loi N° 13.001 du 13 juillet 2013 portant Charte Constitutionnelle de Transition, l'organisation, le fonctionnement ainsi que la nomination des membres de l'A.N.E. ont été formalisés les 16 décembre 2013 et 24 juin 2014. Les sept (7) commissaires qui la composent sont issus des partis politiques, de la société civile et de l'Administration publique. L'A.N. E étant composée de membres issus d'horizons divers et ayant un capital d'expérience professionnelle relativement faible en matière électorale, des formations ainsi que les segments de renforcement des capacités de ses membres auraient dû être initiés et achevés avant le démarrage des opérations électorales.

Par ailleurs, la faiblesse des ressources mises à la disposition de l'ANE par le Gouvernement de la RCA ne lui a pas permis de disposer de toutes les ressources humaines requises pour faire face aux exigences de l'organisation des élections. C'est ainsi qu'en dépit des textes qui prévoit la mise en place de dix-sept (17) cellules, seulement douze (12) ont été insuffisamment pourvues en ressources. Il s'agit notamment, des cellules suivantes : (i) chargée de la communication, (ii) chargée du secrétariat commun, (iii) chargée du recensement et des listes électorales, (iv) Chargée des cartes d'électeurs et bulletins de vote, (v) chargée des démembrements et des structures déconcentrées, (vi) chargée de la planification, (vii) chargée du matériel, (viii) chargée du fichier électoral, de la gestion, du traitement, des candidatures et des résultats, (ix) chargée des affaires juridiques et du contentieux, (x) chargée des études et du développement, (xi) chargée de la sensibilisation et de l'éducation citoyenne, (xii) chargée des règlements

Il en est de même pour la mise en place des démembrements. Sur les quatre niveaux de démembrements prescrit par l'article 22 du code électoral, à savoir : (i) Autorités Régionales des Élections (A.R.E), (ii) Autorité Sous préfectorale des Élections (A.S.P.E.), (iii) Autorité Locale des Élections (A.L.E.), (iv) Autorité d'Ambassade ou de Consulat des Élections (A.A.C.E.), trois seulement ont été mis en place : les Autorités Régionales des Élections (A.R.E) n'ont pas été installées. Pour les niveaux de démembrements installés, les retards de paiement des indemnités de leurs membres ont fait peser une menace récurrente de boycott de l'organisation des élections.

Aperçu de la répartition des démembrements de l'ANE

N° d'ordre	Démembrements	Nombre	Effectif
01	Bangui	08	56
02	Préfectures	117	819
03	Zone Afrique	14	98
04	Zone Europe	02	14
Total		141	987

## Conclusion

En dépit des contraintes politiques, sécuritaires et financières ainsi que de l'imperfection du cadre juridique préalable aux élections de sortie de crise, le Projet d'Appui au Cycle Électoral de la République Centrafricaine avec le financement des partenaires du panier de fonds, a atteint une de ses objectifs majeurs. En effet, la République centrafricaine est retournée à un ordre constitutionnel normal à la suite du vote en faveur d'une nouvelle Constitution lors du scrutin référendaire organisé le 13 décembre 2015 et de l'élection d'un Président de République qui a prêté serment le 30 mars 2016 ainsi que de la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale avec 139 sur 140 députés attendus. Du point de vue des acquis et du renforcement des capacités techniques, l'ANE dispose d'une liste électorale consensuelle, d'un Centre de Traitement des Données outillé, de matériel électoral lourd ainsi que d'un vivier de personnes formées dans diverses activités d'appui aux élections.

Toutefois, l'objectif qu'avait le projet de renforcer des capacités institutionnelles des organes impliquées dans la gestion de ce processus électoral de sortie de crise, n'a été que partiellement atteint. De façon spécifique, le renforcement des capacités techniques et matérielles de l'Autorité Nationale des Élections (ANE) de manière à ce qu'elle soit à même d'assurer la gestion pérenne du cycle électoral, reste à poursuivre.

Le document instituant le Projet d'Appui au Cycle Électoral de la République Centrafricaine a été signé le 25 novembre 2014. Le budget

prévisionnel de ce projet s'élevait à 43 483 745 USD. Face aux difficultés de mobilisation des ressources, en juin 2015 ce budget a été révisé en baisse de 15% pour se chiffrer à 36 652 008 USD. Cependant, à la suite de l'annulation des résultats du 1<sup>er</sup> tour des législatives organisé le 30 décembre 2015, il a été une fois de plus révisé pour s'établir à 39 247 360 USD. Cette cible n'a pas été atteinte et a constitué une contrainte permanente qui a pesé sur toute la durée de la mise en œuvre du projet au point où le PNUD s'est trouvé dans l'obligation de prêter 1 500 000 USD au projet pour finaliser les opérations menant à l'organisation du 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle combinée à celui des législatives.

Outre cette contrainte financières, les pressions politiques induites par la violence et les velléités de reprise des combats qui ont émaillé le processus électoral n'ont pas favorisé le développement d'un plan de travail prenant en compte les aspects de renforcement et de développement durable des capacités des organes de gestion des élections notamment l'ANE, afin qu'elle soit à même de gérer un cycle électoral.

Le renforcement des capacités des ressources humaines, en procédures techniques et opérationnelles ainsi que celles d'autres organes en charge des élections, est encore à poursuivre pour favoriser la pérennisation des acquis du projet et permettre à terme, à la République centrafricaine d'organiser ses élections à échéances prévues et à moindre coût.

## ANNEXES

### Liste des annexes au rapport

N° d'ordre	Désignation
1	Plan de Travail 2015
2	Plan de Travail 2016
3	Cadre des Ressources & Résultats du PACEC
4	Rapport financier au 31 aout 2016
5	Résumé du processus électoral en RCA
6	Catalogue des activités d'appui à la participation des femmes
7	Rapport de l'appui du HCR pour la facilitation de la participation des réfugiés au référendum et à l'élection présidentielle
8	Rapport de l'appui du NDI au Cadre de Concertation pour monitoring du processus électoral
9	État de l'inventaire des actifs du projet
10	Rapport sur la réalisation et la production des supports imprimés

# PACEC

Projet d'Appui au Cycle Electoral en Centrafrique

